

www.itie.sn

SOMMAIRE

| Liste | des sigles et abréviations4 |
|--------|--|
| Messa | age de la présidente du CN-ITIE5-6 |
| Intro | duction7-8 |
| I/ Re | vue des priorités stratégiques9-11 |
| II/ Bi | lan de l'année 202312 |
| > | APERÇU DES ACTIVITES REALISEES PAR AXE13-19 |
| > | FOCUS SUR LA CONFERENCE MONDIALE DE L'ITIE19-24 |
| > | ACTIVITES CLES REALISEES PAR LES AUTRES PARTIES PRENANTES24-28 |
| III/ R | ésultats obtenus29-40 |
| * | Transparence et Redevabilite30 |
| * | CADRE JURIDIQUE REGISSANT LE SECTEUR EXTRACTIF31-32 |
| * | Beneficiaires effectifs32-33 |
| * | LUTTE CONTRE LA CORRUPTION33-34 |
| * | GENRE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF34-35 |
| * | CONTENU LOCAL35-37 |
| * | Transition energetique37-39 |
| * | DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE40 |
| IV/ I1 | npacts de la mise en œuvre41-46 |
| 4 | Des Rapports aux réformes |
| 4 | L'accès à l'information pour maximiser les retombées socio-économiques |
| | |
| 4 | Impacts environnementaux des projets43-45 |
| 4 | Meilleure connaissance des enjeux et défis du secteur45-46 |
| V/ Le | cons apprises constats et recommandations46-47 |





Liste des sigles et abréviations

AI: Administrateur Indépendant

BE: Bénéficiaire effectif

CAJUST: Citoyens Actifs pour la Justice Sociale

CC: Commission Communication

CENTIF: Cellule nationale de Traitement des Informations financières

CN-ITIE: Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries

extractives du Sénégal

CNSCL: Comité National de Suivi du Contenu Local **CDN**: Contribution Déterminée au Niveau National

CPDN: Contribution Prévue Déterminée au Niveau National

CRCSE: Commission Renforcement de Capacités et Suivi-Évaluation

CRD : Comité Régional de Développement

DH: Direction des Hydrocarbures

DMG : Directrice des Mines et de la Géologie

FADCL: Fonds d'Appui au Développement du Contenu local

FADL: Fonds d'Appui au Développement Local

GMP: Groupe Multipartite

HCCT: Haut Conseil des Collectivités territoriales

MEDD: Ministère de l'Environnement et du Développement durable

MEFP: Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan

MJ: Ministère de la Justice

MNV: Mesure Notification Vérification

NRGI: Natural Resource Governance Institute

OFNAC: Office national de lutte contre la Fraude et la Corruption

ONG3D: Organisation non Gouvernementale Démocratie - Droits humains -

Développement

OSC: Organisation de la Société Civile **PCQVP**: Publiez Ce Que Vous Payez

PGES: Plan de Gestion environnementale et sociale

PPE : Personnes Politiquement Exposées
 PTF : Partenaires techniques et financiers
 PTAB : Plan de Travail Annuel Budgétisé
 RBE : Registre des Bénéficiaires effectifs

RCCM: Registre du Commerce et du Crédit mobilier

SI-ITIE : Secrétariat International de l'Initiative pour la Transparence dans les

Industries extractives du Sénégal

SNLCC: Stratégie nationale de Lutte Contre la Corruption

ST-ITIE: Secrétariat Technique de l'Initiative pour la Transparence dans les

Industries extractives du Sénégal

TDR: Termes De Référence

UAEL: Union des Associations des Elus Locaux

WIM: Women In Mining



Message de la présidente du CN-ITIE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources pétrolières, gazières et minérales d'un pays. Lorsqu'elle est mise en œuvre, l'ITIE assure la transparence de la gouvernance des ressources naturelles du pays : de l'octroi des permis à la valorisation des ressources, et de la façon dont l'exploitation de celles-ci bénéficient à l'économie et aux citoyens.

La mise en œuvre du processus ITIE au Sénégal, s'inscrit dans une dynamique d'impulsion des réformes tendant à améliorer la gouvernance du secteur extractif et à promouvoir les meilleures pratiques de dialogue entre l'État et ses citoyens.

Cet engagement d'adhérer à cette initiative traduit la volonté réelle du Gouvernement du Sénégal à consolider la gouvernance des ressources naturelles, à promouvoir davantage la transparence dans la gestion des richesses nationales et à instaurer une gouvernance responsable, inclusive plus attentive aux préoccupations des populations et des communautés impactées.

Le Sénégal a réalisé des progrès remarquables dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. En 2018, nous avons obtenus des progrès satisfaisants. En 2021, nous avons eu un score global de 93/100 points ¹, faisant ainsi, de notre pays, le premier au monde et le seul jusqu'à ce jour à avoir réalisé un score aussi élevé. En effet, le 21 octobre 2021, le Conseil d'administration de l'ITIE a conclu que le Sénégal a atteint un score très élevé dans la mise en œuvre de l'ITIE, à la suite d'une évaluation appelée Validation.

Pour ma part, ces excellents résultats ont valu à notre pays le Sénégal d'abriter la 9^e édition de la Conférence Mondiale de l'ITIE, organisée pour la première

5

¹ https://eiti.org/fr/news/le-senegal-atteint-un-score-tres-eleve-dans-la-mise-en-oeuvre-de-litie

fois en Afrique. Elle a été l'occasion pour les pays de mise en œuvre de partager leurs expériences, défis et enjeux sur des sujets ayant trait à la mise en œuvre de la Norme ITIE.

En plus de hisser le Sénégal au niveau des standards les plus élevés en matière de transparence dans le secteur extractif, l'ITIE est devenue un véritable outil de diagnostic participatif, et un levier de réformes et de prise de décisions, susceptibles d'encourager une gestion responsable du secteur extractif, dans un contexte politique et social apaisé, au grand bénéfice des populations.

Par ailleurs, face aux développements des projets pétrolier et gazier et aux défis à relever pour une meilleure gouvernance du secteur extractif, le CN-ITIE a su offrir aux citoyens, une plateforme d'appropriation d'échanges et de dialogues visant à améliorer la gestion des ressources minières, pétrolières et gazières.

Ainsi, avec le Comité national, je m'engage à œuvrer pour que tous les citoyens, en l'occurrence les communautés impactées puissent jouir véritablement des retombées de ce secteur. C'est pourquoi toutes nos interventions vont contribuer à œuvrer pour élever le niveau de transparence et de redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif permettant de mieux capter les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles pour un développement durable et le bien-être des citoyens.

Le Comité national continuera certes, à lutter pour un développement plus inclusif et transparent basé sur les ressources naturelles, afin de maintenir le cap en termes de résultats de la validation. Mais, au-delà de la Norme ITIE, nous devons nous assurer que les communautés impactées aussi bénéficient de toutes les retombées issues de l'exploitation de ce secteur notamment les fonds d'appui aux collectivités territoriales, le fonds de péréquations, le versement des fonds alloués à la réhabilitation, et faire en sorte que les communautés délocalisées bénéficient en contrepartie des actions au sein de l'entreprise exploitante d'où la question de la prise de participation.

Donc, toutes nos actions en tant que comité multiactoriel devront converger vers une maximisation des revenus du secteur extractif permettant de renforcer la contribution du secteur extractif à l'économie et cela passe nécessairement par le respect de toutes les obligations contractuelles prises par les entreprises.

Je voudrais avant de clore mon propos, remercier mes collaborateurs les membres du CN-ITIE, l'ensemble des parties prenantes ainsi que les PTFs pour leur engagement et les efforts consentis pour l'amélioration continue de la gouvernance du secteur extractif.

Oulimata Sarr, Présidente du Comité ITIE

Introduction

Le Comité national de l'ITIE élabore annuellement un rapport d'activités pour documenter les résultats de la mise en œuvre de l'ITIE en matière de gouvernance des ressources naturelles, ainsi que tous les impacts qui en découlent.

Selon l'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019, le Groupe multipartite est tenu de publier des rapports annuels d'avancement. Les rapports annuels d'avancement doivent inclure entre autres :

- Un résumé des activités entreprises dans le cadre de l'ITIE durant l'année écoulée.
- ➤ Une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en conformité ou de maintien de celle-ci par rapport à chaque Exigence de l'ITIE, ainsi que de toute mesure prise dans le but d'aller au-delà des Exigences.

Pour se conformer à l'exigence 7.42 de la Norme ITIE 2019, reprise par la Norme ITIE 2023, en son exigence 1.5, relative au plan de travail suivi et examen, « il est exigé du groupe multipartite d'entreprendre un examen annuel de l'avancement du plan de travail... L'examen de l'avancement doit inclure les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la réalisation des objectifs du plan de travail, l'évolution de ces objectifs et la manière dont la mise en œuvre sera adaptée pour mieux les atteindre. Un aperçu des activités et des résultats obtenus par le biais de la mise » 1.5 (b, I-II).

Le Comité National a déroulé l'essentiel des activités inscrites dans le Plan de travail 2023, grâce à l'accompagnement et la collaboration sans faille avec l'ensemble des parties prenantes : les OSC, les services compétents de l'Etat et les entreprises extractives.

En 2023, l'un des évènements marquants aura été le dixième anniversaire de la mise en œuvre de la Norme de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Sénégal.

Ainsi, en dix ans de mise en œuvre du processus ITIE, le Sénégal a réalisé des progrès imminents en matière de transparence de redevabilité et de bonne gouvernance à travers une amélioration du cadre juridique et institutionnel, un

² L'exigence 7.4 de la Norme ITIE 2019 est fusionné avec l'exigence 1.5 de la Norme ITIE 2023

meilleur accès à l'information, une meilleure compréhension par les acteurs des enjeux et défis du secteur extractif et une franche collaboration avec les partenaires.

Qu'au titre des activités phares, le Comité National a relevé le défi de l'organisation de la conférence internationale de l'ITIE au Sénégal qui a réuni plus de mille cinq-cents (1500) participants venus du monde entier.

Le Comité National s'est penché, entre autres, sur les nouvelles thématiques de la Norme ITIE 2023, relatives à la transition énergétique, a la lutte contre la corruption, aux questions de genre, sociales et environnementales, ainsi qu'au recouvrement des recettes pour pouvoir matérialiser les impacts de la mise en œuvre de la Norme 2023, afin de les documenter.

Le présent Rapport Annuel d'Avancement, portant sur l'exécution des activités inscrites au Plan de Travail Annuel (PTA) 2023, fait état des progrès réalisés par le Sénégal en matière de mise en œuvre de la norme l'ITIE, de renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif. Ledit rapport permet également de faire une évaluation des efforts entrepris par le CN-ITIE pour améliorer la gouvernance du secteur extractif.

De façon concrète, le rapport fait un bilan des activités réalisées par le CN-ITIE en 2023, mesure la performance du CN-ITIE à travers le niveau d'exécution des objectifs fixés afin, de faire ressortir les résultats obtenus et documenter les impacts qui découlent de la mise en œuvre de l'ITIE.

I/ Revue des priorités stratégiques

L'élaboration du présent plan stratégique 2022-2026, intervient dans un contexte post Validation et de développement des projets pétroliers et gaziers sur fond de transition énergétique.



Au-delà de l'impératif de maintenir la barre haute lors de la prochaine Validation, censée démarrer en janvier 2025, il restera à consolider les efforts en vue de :

- * Renforcer le mainstreaming de l'ITIE dans le dispositif de fonctionnement des Administrations sénégalaises ainsi que celui des entreprises ;
- ❖ Impulser les réformes afin de créer les conditions optimales de mise en œuvre du décret portant création du registre des bénéficiaires effectifs, ainsi que l'instauration d'un système de gestion des revenus, notamment ceux issus de l'exploitation pétrolière et gazière. Mettre un accent particulier sur l'étude et l'analyse des impacts socio-économiques et environnementaux des opérations pour l'anticipation d'éventuels conflits et une mitigation des risques pour les communautés ;
- ❖ Relever le défi du renforcement de capacités des parties prenantes notamment en rapport le développement de l'industrie pétrolière et gazière afin d'influencer la qualité du débat et promouvoir la redevabilité.

Ainsi, sont mis en évidence les défis majeurs que le Comité National devra s'attacher à relever durant les prochaines années.

Le mainstreaming intégral des données

Malgré les accomplissements réalisés par le Sénégal en matière d'amélioration des divulgations systématiques d'informations financières et non financières clés, exigées par la Norme ITIE, des efforts supplémentaires pourraient être déployés en vue de renforcer les responsabilités des agences gouvernementales et des entreprises relativement à la divulgation de données extractives clés qui ne sont actuellement divulguées qu'au travers de la déclaration ITIE, y compris celles concernant les données sur la production et les revenus extractifs du gouvernement.

L'effectivité de certaines réformes liées à l'amélioration de la gouvernance du secteur

L'amélioration du cadre légal et réglementaire devrait rendre plus efficace la transparence en matière de procédures d'octroi de permis, licences et contrats. Mais également, il faudra relever le défi de la mise en œuvre effective d'un registre public des bénéficiaires effectifs ainsi que l'application rigoureuse de la loi sur la

gestion des revenus issus de l'exploitation des hydrocarbures.

Suivi et appropriation par les acteurs de l'analyse des impacts sur les communautés

Même si le rapport ITIE divulgue les paiements à l'Etat, les dépenses sociales et environnementales, seules quelques parties prenantes sont promptes à analyser plus en détail les tendances de l'industrie et les impacts mesurables sur les communautés.

De même, peu d'éléments concernant les évaluations des impacts des projets extractifs sur l'environnement ou du suivi des obligations environnementales des entreprises extractives ont été divulgués dans la pratique sur le site du Ministère de l'Environnement ou de ceux des tutelles (Mines et Pétrole).

Pour renforcer davantage l'impact de l'ITIE sur le débat public, le comité national devrait examiner plus en détail les besoins en informations des parties prenantes selon divers aspects tels que le sexe, la gestion des revenus, l'impact environnemental et le changement climatique pour orienter la portée de la mise en œuvre de l'ITIE.

Enjeux futurs des ressources extractives bien cernés par les parties prenantes

Avec la découverte de pétrole et d'importantes réserves de gaz au Sénégal, les attentes des acteurs ont augmenté sensiblement. Cependant la plupart d'entre eux, ont des difficultés pour appréhender les règles régissant le fonctionnement de ce secteur, ainsi que les bonnes pratiques internationales. En tant que plateforme de dialogue entre les acteurs, le comité national est bien placé pour offrir des services dans le domaine du renforcement des capacités en vue de contribuer à un débat constructif et informé.

II/ Bilan de l'année 2023

Le Sénégal a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives en octobre 2013. Depuis son adhésion à cette initiative, le Comité de pilotage a œuvré pour une mise en œuvre effective, efficace et optimale de la Norme ITIE.

2013 à 2023, dix (10) ans de mise en œuvre, dix (10) rapports publiés, deux (2) validations subies avec succès. L'année 2023, est particulière dans la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal. Elle marque le dixième anniversaire de la mise en œuvre du processus ITIE au Sénégal, la publication du dixième rapport ITIE portant sur l'exercice 2022. Elle coïncide également avec le vingtième anniversaire de l'ITIE internationale, l'adoption de la Norme 2023, et l'organisation pour la première fois en Afrique de la Conférence internationale de l'ITIE sous le thème « **Transparence en transition** ».

L'organisation de cette conférence a été l'occasion pour le Comité national d'impulser le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes à travers des activités phares comme :

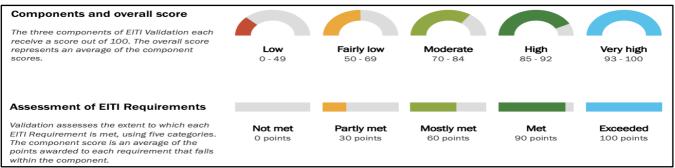
- Le panel de haut niveau qui a vu la participation des ministres des Mines et de la Géologie, du Pétrole et de l'Energie, et de la justice, des organisations de la société civile ainsi que des entreprises privées ;
- Le « Ndogou presse » avec l'ensemble des organes de la presse pour communiquer sur la conférence mondiale.
- ♣ les différentes rencontres de coordination avec les membres du Comité de pilotage et les administrations (le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Santé) impliquées dans l'organisation de cette activité.

En sus, le CN-ITIE a mené une série de plaidoyer pour l'amélioration continue du cadre juridique à travers l'adoption de textes régissant le secteur extractif, a tenu la dissémination à l'échelle nationale de son dixième rapport ITIE. Le comité a renforcé sa stratégie de communication en mettant à la disposition du public des informations actualisées sur le secteur notamment la transition énergétique, la problématique de l'évaluation de la gestion des fonds de réhabilitation et de la mise en œuvre effectives des PGES des projets miniers. Il a par ailleurs, beaucoup investi sur le renforcement de capacités des acteurs tenant compte des nouvelles thématiques de la Norme ITIE 2023, adoptée lors

de la conférence mondiale de l'ITIE à Dakar, notamment la transition énergétique, la lutte contre la corruption, les questions liées à la prise en compte de la dimension genre, les questions sociales, la transparence environnement et le recouvrement des recettes.

> Aperçu des Activités réalisées

L'année 2023, a été principalement marquée par l'organisation de la conférence mondiale de l'ITIE qui s'est tenue en juin à Dakar au Centre Internationale de Conférence Abdou Diouf (CICAD). Le choix du Sénégal pour la tenue de cet évènement phare par l'ITIE internationale est motivée par les résultats obtenus par le pays en matière d'évaluation de la performance de mise en œuvre de la Norme ITIE. En effet en 2021, le Sénégal a obtenu un score 93/100 points. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats impacts.



Les activités inscrites dans les principaux axes de travail ont bien démarré et rendent bien visibles des résultats tangibles. Ces résultats attestent des progrès accomplis par le CN-ITIE pour l'atteinte de ses objectifs fixés dans le domaine de la transparence, l'amélioration du cadre juridique institutionnel, de l'accès à l'information tenant compte des besoins de chaque catégorie de partie prenante, des impacts socio-économiques et environnementaux et du renforcement de capacités des acteurs et de la mobilisation des ressources.

Les acquis de la mise en œuvre de la norme ITIE, en 2023, se lisent à travers les résultats atteints sur la base des activités réalisées par le CN-ITIE et à travers la capitalisation sur les résultats obtenus des activités réalisées par les autres parties prenantes. Ainsi donc, l'aperçu des activités réalisées fait un descriptif de toutes les activités du Comité national exécutées en 2023, ainsi que les principales activités des parties prenantes auxquelles les membres du Comité ou du Secrétariat technique de l'ITIE ont activement pris part. Les activités

exécutées tenant compte des axes stratégiques, ou des composantes, se présentent comme suit :

AXE STRATEGIQUE I

Le Comité s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue et estime que pour une mise en œuvre optimale de la norme ITIE au Sénégal, l'environnement juridique et réglementaire doit toujours être conforme aux exigences de transparence, de bonne gouvernance et être en phase avec les éventuelles modifications de la Norme ITIE. Il est toujours impératif de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux nouvelles exigences de la Norme.

♣ Adaptation des textes régissant le secteur extractif aux exigences de la Norme ITIE :

o Le comité a fait un plaidoyer pour l'adoption du projet de code de l'environnement, ainsi que la révision des contrats entre l'État et les industries extractives bénéficiant d'exonération de taxes et qui ne remplissent plus les critères prédéfinis.

Lutte contre la corruption

o Le Comité national a renforcé sa collaboration avec les entités en charge de mener la lutte contre le blanchiment des capitaux (CENTIF, OFNAC). C'est en ce sens ce que le Comité a contribué aux travaux de la SNLCC notamment aux ateliers de suivi des actions inscrites au plan d'action.

Contenu local :

o Il a été procédé à la cartographie des fournisseurs locaux à travers l'étude sur la divulgation des BE, des sous-traitants et fournisseurs de biens et services du secteur extractif. Le Comité a profité des ateliers de dissémination pour sensibiliser les entités à se faire enregistrer dans le registre des fournisseurs locaux. Il a aussi fait le plaidoyer pour l'adoption dans le secteur minier de la loi sur le contenu local.

Mise en œuvre du décret relatif à la divulgation des Bénéficiaires effectifs :

o Dans le cadre de la mise en œuvre du décret relatif à la divulgation des BE, le CN-ITIE à renforcer les capacités des greffiers sur l'utilisation du registre des bénéficiaires effectifs. Et dans le même sillage, il a effectué des sessions de sensibilisation à l'endroit des entreprises sur le décret portant sur la déclaration des BE. Il a par ailleurs, mené des recherches pour l'identification des bénéficiaires effectifs à travers l'étude sur la divulgation des BE.

Dépenses Fiscales

 Publication annuelle et analyse des rapports sur les dépenses fiscales exercice 2022³.

L'évaluation des dépenses fiscales est une tradition dans la pratique de la gestion des finances publiques affirmée par la Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA).

AXE STRATEGIQUE II

Face au désir d'une plus grande transparence manifesté par les citoyens, les garanties de la liberté d'information, et de la redevabilité constituent un enjeu majeur et fondamental pour le Comité national qui promeut une plus grande transparence et redevabilité dans la gouvernance des ressources minérales. Ainsi, le renforcement de l'accès à l'information constitue toujours une exigence de transparence pour le Comité et donc, un axe important.

³ Rapport d'évaluation budgétaire des dépenses fiscales édition 2021 est publié et disponible sous ce lien https://www.dgid.sn/2023/11

- ♣ Préparation et lancement du processus de recrutement de l'Administrateur indépendant (AI) et élaboration d'un Rapport de Conciliation ITIE pour l'exercice 2022 :
 - Dans le cadre de la production de son rapport de Conciliation ITIE portant sur l'année fiscale 2022, le Comité national a élaboré et adopté les TDR pour le recrutement de l'AI; par la suite, le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection de l'AI a été élaboré et lancé. Le CN-ITIE a procédé au lancement du processus de déclarations unilatérales par les Administrations et entamé la rédaction de la partie contextuelle du Rapport ITIE pour anticiper sur la mission de l'AI.

Une étude de cadrage a été initiée pour définir le seuil de matérialité et sur cette base un atelier d'initiation au remplissage des formulaires de déclaration ITIE a été organisé à l'intention des entreprises et des régies financières. Le CN-ITIE a aussi procédé au lancement de la collecte des données auprès des administrations et des entreprises privées évoluant dans le secteur extractif et enfin à l'examen et l'analyse du projet de rapport de Conciliation ITIE.

- Extraction des données téléversées sur la plateforme de télédéclaration dans le cadre de l'élaboration du rapport ITIE 2022:
- Lancement et mise à jour du portail des données ouvertes ; et Analyse des données de la Télédéclaration et élaboration du rapport

ITIE 2022, tenant en compte plusieurs exigences de transparence.

- Mise en œuvre d'une stratégie de communication et de dialogue avec les acteurs locaux par la CC :
- Le comité a réalisé des supports vidéo en langues locales et ainsi qu'un film de capitalisation des 10 ans de mise en œuvre de la Norme ITIE.

Il a tenu une série de disséminations des résultats du rapport ITIE 2021, dans les régions (Kédougou, Thiès, Fatick, Matam, Saint-Louis).

Dans le but de renforcer sa communication institutionnelle, le CN-ITIE a aussi, tenu des sessions de partage des résultats du rapport, avec le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) et du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

Le Comité a également restitué sa stratégie de communication avec les ministères sectoriels et les administrations clés.

AXE STRATEGIQUE III

Le Comité national a mis à profit la mise en œuvre de l'ITIE à travers les évaluations d'impacts pour renforcer les divulgations liées à l'impact environnemental du secteur extractif. L'ITIE se penche également sur la meilleure façon de fournir des informations et des analyses pertinentes liées à la transition énergétique.

- ♣ Amélioration de la divulgation des données sur la gestion et le suivi de l'impact environnemental des industries extractives :
- Un plaidoyer en faveur de la publication des données sur la Gestion Environnementale et Sociale auprès des entreprises évoluant dans le secteur extractif a été fait. Le Comité a

commandité une étude sur l'évaluation de la gestion des Fonds de Réhabilitation, sur les émissions de gaz à effet de serre et la mise en œuvre effective des PGES. Par ailleurs, il entend renforcer la divulgation des données relatives à la transition énergétique dans le Rapport ITIE et ainsi, documenter les engagements de l'État du Sénégal en la matière.

AXE STRATEGIQUE IV

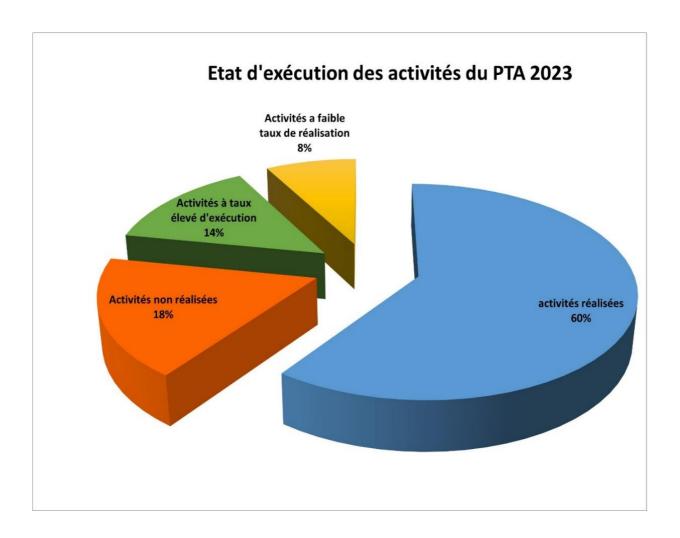
Le CN-ITIE s'est beaucoup investi dans le domaine du renforcement de capacités des acteurs ainsi que des membres du comité. Il place le renforcement des capacités parmi ses axes prioritaires. Au regard des orientations stratégiques, le Comité National souligne la nécessité de développer une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement des activités, inscrites au plan stratégique pour son opérationnalisation.

- ♣ Tenue des sessions de renforcement de capacités des parties prenantes par la CRCSE:
 - o Le CN-ITIE a élaboré un Plan de Renforcement de Capacités prenant en compte les besoins et attentes des parties prenantes. Un atelier de mise à niveau des membres du Comité national sur la modélisation financière a eu lieu, ainsi qu'un panel de haut niveau sur l'Organisation de la Conférence internationale de l'ITIE.

Le Comité a après l'adoption de la Norme ITIE 2023 en juin, procédé à des mises à niveau, ainsi une session de formation a été organisée à l'endroit des journalistes sur la Norme ITIE 2023.

Par ailleurs, la retraite de travail du Comité national sur la lecture du rapport ITIE 2022 a aussi été organisée

Diagramme du taux d'exécution des activités en 2023



Le niveau d'exécution des activités inscrites par le CN-ITIE au PTA 2023 est significatif avec un taux d'exécution de 74%, si on fait le cumul des activités pleinement réalisées (60%) et celles ayant un taux élevé d'exécution (14%). Plusieurs activités planifiées ou non dans le plan de travail annuel ont été réalisées, et des résultats probants ont été obtenus

> Focus sur la conférence Mondiale

Le Sénégal a accueilli la neuvième (9ème) édition de la Conférence Mondiale de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Centre International de Conférences Abdou Diouf (CICAD), les 13 et 14 juin 2023. Organisée pour la première fois en Afrique et prenant en compte le contexte de la transition énergétique en évolution, la conférence est placée sous le thème de la « **Transparence en transition** ». Elle a été l'occasion pour les pays de l'ITIE d'apprendre et d'échanger des connaissances sur la mise œuvre de l'ITIE, de valoriser les approches innovantes dans la mise en œuvre de l'ITIE et d'échanger de nouveaux outils au sein de la communauté ITIE. Des journées d'apprentissage entre pairs dans le but de partager leurs expériences, défis et enjeux sur des sujets ayant trait à la mise en œuvre de l'ITIE.

Pour relever le défi de l'organisation de cette importante rencontre internationale de l'ITIE, le Comité national, a organisé diverses activités en vue d'informer l'opinion publique sur la tenue de cet important évènement dont l'objectif était de dresser le bilan des progrès réalisés en matière de publication et d'utilisation de données ouvertes pour éclairer les prises de décisions, et renforcer l'analyse et le débat public sur la gestion redevable des ressources naturelles. Entre autres le Comité a tenu deux activités phares notamment le Ndogou presse et le panel de haut niveau.



NDOGOU PRESSE

Le Comité a organisé une conférence de presse avec l'ensemble des professionnels des médias, journalistes, et techniciens de l'information pour lancer officiellement la conférence. L'occasion a été de saluer la franche collaboration des acteurs de la presse ainsi que leur contribution effective à tous les efforts entrepris en vue d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles au Sénégal à travers les productions écrites et audiovisuelles, ayant contribué - en toute indépendance - à instaurer un débat public soutenu sur la gouvernance de nos ressources.



Cette rencontre a également permis au CN-ITIE de communiquer sur la conférence mondiale et surtout sur l'importance d'une telle activité. En effet, la Conférence mondiale de l'ITIE 2023, constitue une grande opportunité pour les pays adhérents d'échanger sur des sujets d'intérêt commun et de capitaliser sur les vingt années de mise en œuvre de l'ITIE, qui est un formidable outil d'aide à la prise de décision et de réformes tendant à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles en termes de transparence et de redevabilité.





Bien que les industries extractives représentent moins de 6 % du produit intérieur brut (PIB) du Sénégal, il sera très important pour le Sénégal de bien suivre les discussions en perspective du démarrage de la production de pétrole et gaz attendue fin 2023.

Le CN-ITIE a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir une participation de qualité et à la hauteur de l'importance que le Sénégal accorde à cette Initiative.

PANEL DE HAUT NIVEAU SUR LES RESSOURCES EXTRACTIVES



En prélude à ce grand évènement, le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN-ITIE) a organisé, le 11 mai 2023, à l'hôtel *Radisson Blue Dakar*, un Panel de haut niveau sur les ressources extractives au Sénégal qui a vu la participation de plusieurs acteurs et parties prenantes du secteur extractif. Le Comité national en collaboration avec le Programme USAID TRACES avait défini deux grands thèmes :

Thème 1 : « Gouvernance du secteur extractif » avec les panélistes suivants :

- Docteur Papa Fara DIALLO (Président de la Coalition PCQVP);
- Monsieur Alioune NDOYE (Ministre de l'Environnement et du Développement Durable) ;
- Madame Aissatou Sophie GLADIMA (Ministre du Pétrole et des Energies) ;
- Monsieur Oumar SARR (Ministre des Mines et de la Géologie) ;
- Monsieur Mamadou Moustapha BA (Ministre des Finances et du Budget);
- Monsieur Ismaila Madior FALL (Ministre de la Justice).



Thème 2 : « Optimisation des retombées socio-économiques du secteur extractif au bénéfice des communautés » avec comme panélistes :

- Monsieur Ousmane CISSE (Directeur Général de la Somisen) ;
- Madame Roseline Mbaye CARLOS (Directrice Générale des Mines) ;
- Monsieur Papa Samba BA (Directeur des Hydrocarbures);
- Monsieur Mamadou Mar FAYE (Coordonnateur du Cadre de Concertation des Compagnies Pétrolières et Gazières du Sous-secteur de l'Amont) ;
- Honorable Abass FALL (Président de la Commission de l'Energie et des Ressources Minérales de l'Assemblée Nationale) ;
- Monsieur Birahim SECK (Coordonnateur du Forum Civil).



L'**objectif de ce** panel de haut de niveau peut se lire à trois (03) niveaux distincts à savoir :

- (i) Communiquer sur la conférence mondiale ITIE ;
- (ii) Partager les progrès réalisés par le Sénégal ; et
- (iii) Dégager les perspectives sur la gouvernance des ressources extractives.



> Activités clés des autres partenaires

Pour une mise en œuvre effective de l'ITIE au Sénégal, le Comité national s'est positionné dans une dynamique de dialogue interactif et ouvert avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, le volet coordination-suivi-concertation occupe une importante place de choix dans les interventions du Comité national dans le but de mieux faire valoir le principe d'inclusivité. C'est au nom de ce principe que le CN-ITIE a associé les parties prenantes à toutes les démarches entreprises et ainsi participé aux activités de ces dernières. Les activités clés organisées par les autres parties et auxquelles les membres du CN-ITIE ont pris part sont listées.

Salon International de l'Energie et du Pétrole en Afrique (SIEPA) 7-8 mars 2023

Dakar accueille les 7 et 8 mars, le 20ème Salon International de l'Energie et du Pétrole en Afrique (SIEPA)

Le SIEPA est un évènement prestigieux centré sur l'ensemble de la chaine de valeur énergétique du Sénégal et du continent. Il implique la participation de grands opérateurs du continent, mais aussi les entreprises nationales, des responsables gouvernementaux, des entrepreneurs locaux, les OSC et les universitaires. Il offre l'opportunité aux acteurs d'échanger sur les perspectives de production pétrolière et des stratégies des compagnies pétrolières, du contenu local dans l'industrie pétrolière et gazière, de la gouvernance du secteur des hydrocarbures. C'est également l'occasion de discuter des questions liées à la formation, à l'accès au financement, au développement des capacités de production de l'énergie renouvelables mais aussi, à l'évolution des marchés de l'électricité.

Le Comité national a participé en tant que panéliste sur le thème « la chaîne de valeur et la gouvernance du secteur des hydrocarbures – la formation/ Value chain and governance – Education and Training », 8 mars 2023 9h00 – 9h45.

Le Comité national qui s'est engagé très tôt dans la voie du renforcement de capacités des acteurs en mobilisant l'ensemble des parties prenantes dans le but de les sensibiliser sur les bénéfices du processus ITIE a partagé la stratégie mise en place pour garantir la meilleure participation de tous les acteurs qui sont aujourd'hui mieux outillés pour engager le débat sur les problématiques clés qui intéressent la gouvernance du secteur extractif.

Panel sur la transition énergétique, Vendredi 10 Mars 2023 à l'hôtel Ndiambour de Dakar Heure 15h sous le thème « Quelle conception de la transition énergétique dans le contexte de l'exploitation des hydrocarbures au Sénégal ? »

Face à l'objectif d'atteindre une croissance basée sur une économie gazière et le souci de maintenir des acquis jusque-là consentis en matière d'énergie renouvelable, il y'a lieu de réfléchir sur une véritable option sénégalaise pour une bonne transition énergétique. C'est pourquoi, il est important de créer des cadres d'échanges pour discuter de la question et trouver des voies et moins pour mieux comprendre et multiplier des efforts communs pour la transition énergétique. C'est fort de cela que la coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez Sénégal (PCQVP) et CAJUST (Citoyens Actifs pour la Justice Sociale) a engagé une série d'échanges pour réfléchir sur les enjeux de la transition énergétique dans le contexte de l'exploitation des hydrocarbures au Sénégal. Ce panel était le premier de cette série qui a réuni divers acteurs du secteur extractif ainsi que les militants de la justice environnementale. L'objectif de ce panel était de favoriser l'identification d'approches concertées afin de garantir une prise en compte des implications de la transition énergétique dans le contexte de l'exploitation des hydrocarbures au Sénégal. Le Comité national a participé comme discutant à cette importante rencontre sur cette thématique qui occupe une place de choix dans la version actuelle de la Norme.

Atelier sur la transition énergétique, mercredi 12 avril 2023 à 13h00 HAEC

En collaboration avec le SI de l'ITIE, un atelier en ligne sur l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives et la transition énergétique a été organisée. Le Secrétariat technique du Comité national a fait une présentation sur l'intégration dans le rapport ITIE 2021, d'informations sur les politiques du Sénégal en matière d'émissions, et de son mix énergétique.

Cet atelier a permis de partager l'expérience du Sénégal en matière de transition énergétique mais, au-delà de discuter sur la pertinence de l'ITIE pour aider les pays riches en ressources à gérer les opportunités et les risques associés à la transition énergétique, de présenter les projets et initiatives ITIE existants liés à la transition énergétique aux niveaux national et mondial, mais également de fournir aux parties prenantes l'occasion de poser des questions, d'échanger des idées et d'identifier des pistes d'activités potentielles sur ce thème.

Forum économique sur le secteur extractif du Sénégal, 17 mai 2023 à l'Hôtel Radisson Blue de Dakar, Sénégal

Cette première édition du forum a permis le lancement national du programme USAID TRACES. L'occasion était de présenter une vue d'ensemble du secteur extractif aux différentes parties prenantes et de les mettre à jour sur les cadres juridique et institutionnel en place et en cours de développement. NRGI a mobilisé des experts nationaux et internationaux pour partager les expériences d'autres pays d'Afrique et du monde afin de capitaliser les leçons apprises et domestiquer les meilleures pratiques.

Cet événement a été l'occasion de promouvoir un cadre d'échange entre les autorités sénégalaises et les autres parties prenantes (telles que la société civile, les médias, les communautés, les universitaires, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, etc.) à travers des discussions.

Avec l'appui de l'ITIE, des simulations sur la répartition des fonds d'appui au développement local et de péréquation ont été faites en vue d'influencer le ministère des finances sur le versement effectif des allocations aux collectivités territoriales. Avec l'engagement de la Commission parlementaire en charge de l'Energie et les Ressources Minérales et de l'UAEL, l'analyse des changements du cadre juridique et institutionnel (l'adoption de la loi sur le contenu local dans le secteur minier ainsi que la fourniture de biens et services et la sous-traitance au secteur extractif) a été également soutenue.

Renpower Senegal 2023, (4ième édition) - 5 juillet, Dakar

Le Comité national a participé à la **4**^{ième} **édition** du **RENPOWER SENEGAL 2023**, le **5 juillet** 2023, au King Fahd Palace. L'audience est constituée d'entreprises locales et internationales. Le Comité national, a animé la deuxième session. Matching cutting-edge technology supply with the country needs - A

field of opportunities for solar, wind, cogeneration, gas-to-power and green hydrogen:

Dans chacune des conférences, l'ITIE est associée afin d'illustrer son rôle clef dans le processus de transition énergétique. L'occasion a été pour le Comité national de présenter les données du rapport sur la transition énergétique, tenant compte de la déclaration du Ministre de l'Energie lors de la COP27⁴.

Atelier régional sur la fiscalité internationale, 13-14 juillet 2023

Oxfam a réuni les acteurs nationaux et internationaux autour d'un atelier régional sur la fiscalité pour débattre et partager les constats et expériences relatifs à la fiscalité. Cette rencontre de réflexions et de renforcement de capacités des acteurs de la société civile et étatiques rentre dans le cadre de la lutte contre les inégalités, l'injustice économique et la pauvreté. L'objectif de cet atelier était de mettre en place un cadre de réflexions, d'échanges et de renforcements de capacités des acteurs autour des questions sur la fiscalité, notamment des règles internationales, afin de promouvoir la mise en place de réformes fiscales adaptées à la sous-région pour une justice économique et sociétale favorable. Le Comité national avait animé avec NRGI la Session 5 relative à la fiscalité applicable au secteur extractif en Afrique : bilan et perspectives

_

⁴La Ministre de l'Energie S.E. Aissatou Sophie Gladima reconfirmait l'intention du Sénégal de se décarboner, ajoutant que les besoins actuels en électricité du pays serviront de catalyseur pour booster la production d'énergie renouvelable. En effet, la croissance de la demande énergétique, conjuguée à l'intensification des efforts de décarbonation sur tous les fronts, stimulera le développement des énergies renouvelables. Pour atteindre son objectif de neutralité carbone d'ici 2050, le pays poursuivra sa transition énergétique en favorisant le solaire, l'éolien, la cogénération et le biométhane. Il est également envisagé des plans pour l'hydrogène vert, accompagnés de programmes d'incitation pour la participation du secteur privé.

III/ Résultats obtenus

L'année 2023, s'est inscrite dans la même dynamique de création des conditions optimales pour une mise en œuvre effective de l'ITIE à travers l'institutionnalisation de l'accès à l'information pour une meilleure prise en charge des Exigences de la Norme ITIE, dans le fonctionnement des Administrations, l'accompagnement des réformes, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs.





IMPACTS

* Transparence et Redevabilité

Avec l'adoption de la Loi n 2012-22 du 27 décembre 2012, portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques ⁵, l'Etat a pris un engagement fort en faveur de la transparence. Et son adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives vient consolider cet engagement. L'ITIE est une Norme mondiale qui promeut la transparence et la redevabilité dans la gouvernance des ressources naturelles.

En effet, la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal a contribué à une plus grande transparence dans la gestion du secteur extractif et surtout à la lutte contre la corruption dans le secteur à travers la publication de tous les contrats tel que prévu par l'article 4 du Code de transparence⁶ ; la revue des conditions d'octroi des permis et licences avec l'adoption des nouveaux codes mines et pétroliers ; la divulgation des informations financières relatives aux paiements faits par les entreprises à l'Etat ; la divulgation du RBE, l'adaptation du cadre juridique régissant le secteur extractif avec l'adoption du nouveau code de l'Environnement, les textes pris sur le contenu local.

Le CN-ITIE a toujours œuvrer pour une plus grande transparence. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il publie chaque année un rapport de conciliation et son dernier rapport porte sur l'exercice 2022 et est publié en 2023. Il a par ailleurs, porté le plaidoyer pour la publication des données sur les dépenses fiscales. Ainsi pour mettre en œuvre une recommandation formulée dans le rapport 2019, à l'intention du MEFP, un courrier avait été déposé pour la publication des rapports sur les dépenses fiscales car à cette époque le dernier rapport public du Sénégal sur les dépenses fiscales datait de 2016 et portait sur l'année 2014. Ainsi le dernier rapport publié en 2023, porte sur l'exercice 20217. Ainsi comme

⁵ http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article9605

⁶ L'article 4.6 prévoit que « les contrats entre l'administration publique et les entreprises, publiques ou privées, notamment les entreprises d'exploitation de ressources naturelles et les entreprises exploitant des concessions de service public, sont clairs et rendus publics. Ces principes valent tant pour la procédure d'attribution du contrat que pour son contenu ».

⁷ Rapport d'évaluation budgétaire des dépenses fiscales édition 2021 est publié et disponible sous ce lien https://www.dgid.sn/2023/11

recommandation, le CN-ITIE devra continuer à faire le plaidoyer pour la publication des rapports sur les dépenses fiscales portant sur l'exercice N-1.

* Sur le cadre juridique⁸ régissant le secteur extractif

Pour une mise en œuvre optimale de la norme ITIE, l'environnement juridique et réglementaire doit toujours être conforme aux exigences de transparence, de bonne gouvernance et être en phase avec les modifications de la norme ITIE. Ainsi, la loi n°2023-15 du 02 août 2023, portant Code de l'Environnement a été adopté. Ce nouveau code vise à renforcer le cadre juridique de la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles en tenant compte des nouveaux enjeux liés aux activités de prospection, d'exploration et de production d'hydrocarbures en offshore.

Pour renforcer les capacités des entreprises locales, promouvoir l'emploi et la formation des ressources humaines nationales, et favoriser le développement socio-économique des zones d'implantation des projets miniers et pétroliers, le décret n°2023-991, fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au Développement du Contenu local dans les secteurs des hydrocarbures et des mines (FADCL)⁹ a été pris. Ce décret crée le Fonds d'Appui au Développement du Contenu local dans les secteurs des hydrocarbures et des mines (FADCL). Toujours dans le même sillage, le décret n°2023-990 du 04 mai 2023, portant organisation et fonctionnement du Comité national de suivi du Comité local dans le secteur des Hydrocarbures et des mines a été adopté. Il institue le Comité national de suivi du contenu local dans le secteur des hydrocarbures et des mines (CNSCL), qui est chargé de définir et de mettre en œuvre la politique de contenu local dans ces secteurs.

Dans l'optique de promouvoir la participation des entreprises nationales dans les activités minières, de favoriser le transfert de compétences et de technologies, et de renforcer le développement socio-économique du pays, il a été adopté le décret n°2023-979 du 04 mai 2023, fixant les modalités de la fourniture locale,

_

⁸ RAPPORT ITIE 2022 – ITIE Sénégal

⁹ https://itie.sn/reglementation/v

des biens et services dans le secteur minier. Ce décret fixe aussi les modalités de la fourniture locale, des biens et services dans le secteur minier au Sénégal.

Il y a l'arrêté n° 014047 du 27 avril 2023, portant création du Comité national de suivi et d'évaluation des ressources du Fonds d'Appui au Développement Local (FADL). L'arrêté n° 014047 du 27 avril 2023, porte sur la création du Comité national de suivi et d'évaluation des ressources du Fonds d'Appui au Développement Local (FADL) au Sénégal.

Toujours dans le cadre juridique nous pouvons citer, le lancement du processus de révision partielle du Code Minier de 2016. Cette révision propose d'introduire plusieurs changements importants, notamment : la simplification des procédures administratives ; l'amélioration du cadre fiscal et douanier. Cette révision a été initiée d'une part, pour s'adapter aux nouvelles orientations du secteur et d'autre part, pour renforcer davantage la contribution du secteur minier au développement économique et social du pays. A cet effet, le rapport du diagnostic du cadre législatif et réglementaire du secteur minier du Sénégal a été élaboré et partagé en interne en 2022.

* Bénéficiaires effectifs

La divulgation des données sur les bénéficiaires effectifs est régie par le décret N° 2020-791 du 19 mars 2020, relatif au Registre des Bénéficiaires Effectifs.

Le CN-ITIE a défini la notion de BE comme : des personnes physiques qui possèdent ou contrôlent directement ou indirectement, la personne morale ou physique immatriculée ou déclarant son activité. Au sens de la loi 2020-791, il s'agit de :

- ✓ Personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement au moins 2% du capital des droits de vote de la société déclarante ;
- ✓ Personnes physiques qui exercent, par d'autres moyens, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société déclarante ;

A défaut d'identification selon les deux critères précédents, le bénéficiaire effectif est la personne physique qui occupe directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales, la position de représentant légal de la société déclarante.

L'ITIE a préconisé l'abaissement des seuils de propriété pour la déclaration des bénéficiaires effectifs ; la clarification des exigences de déclaration pour les personnes politiquement exposées (PPE) et les entreprises d'État ; et la divulgation de la structure de propriété complète menant aux bénéficiaires effectifs (Exigence 2.5).

Au titre de la mise en œuvre de l'Exigence 2.5, le Sénégal a anticipé les nouvelles dispositions de la Norme 2023, en retenant une définition du bénéficiaire effectif qui couvre les personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement au moins 2% du capital des droits de vote de la société déclarante et toutes les PPE. Par ailleurs, le Comité travaille en parfaite collaboration avec le Ministère de la Justice dans le cadre des activités inscrite dans la feuille de route du programme Opening extractives. Ainsi, des ateliers de sensibilisations sur le RBE à l'intention des greffiers en charge du RCCM ont été organisés pour assurer une effectivité de la mise en œuvre de l'exigence 2.5.

Lutte contre la corruption

La Norme ITIE 2023, est conçue pour promouvoir une bonne gouvernance en renforçant la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles. Cette Norme comprend plusieurs dispositions nouvelles et améliorées permettant aux pays de relever les défis actuels les plus pressant concernant la gouvernance des ressources extractives notamment la lutte contre la corruption. défi La corruption constitue de nombreux un pour pays riches en ressources naturelles et un domaine prioritaire pour l'ITIE, car un cas de corruption transnationale sur cinq se produit chaque année dans le secteur extractif. En décembre 2021, l'ITIE internationale a publié des orientations à l'intention des groupes multipartites pour identifier et traiter les risques de corruption par le biais de la mise en œuvre de l'ITIE¹⁰. Plusieurs pays ont également intégré des activités de lutte contre la corruption dans leurs plans de travail. Il est proposé aux pays et aux entreprises d'utiliser la plateforme ITIE pour identifier et faire face aux risques de corruption dans le secteur extractif. L'intégration de la lutte contre la corruption dans les objectifs de l'ITIE

_

¹⁰ https://eiti.org/sites/default/files/attachments/fr eiti-nrgi ti anticorruption side event - 1-pager .pdf

et le travail des groupes multipartites touches les exigences 1.4, 1.5 2.1 et 7.1. Certaines Exigences de l'ITIE en l'occurrence celles relatives à l'octroi des contrats et licences (2.2) et à la propriété effective (2.5), énoncent maintenant explicitement dans leurs objectifs la nécessité de prendre en compte les risques de corruption dans le secteur du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. Les groupes multipartites doivent examiner les questions liées à la gouvernance du secteur extractif – y compris les questions liées à la corruption – afin de garantir que la mise en œuvre de l'ITIE permette de renforcer les efforts de lutte contre la corruption et d'aborder d'autres questions de gouvernance pertinentes au niveau national.

De nouvelles dispositions renforcent les opportunités pour les pays et les entreprises d'utiliser la plate-forme ITIE afin d'identifier et de faire face aux risques de corruption dans le secteur des ressources naturelles. Dans le cas du Sénégal, un nouveau formulaire de déclaration du premier semestre 2023 (au niveau de la contribution économique) indique que les entités déclarantes doivent mentionner leurs politiques mises en place pour lutter contre la corruption (exigences 1.2 et 2.6) en matière de passation des marchés. Certaines entreprises ont déjà répondu au niveau de la plateforme GovIn dédiée pour la collecte des données en confirmant qu'elles disposent de politique de lutte contre la corruption et en joignant des liens pour les mesures anti-corruption.

* Genre dans le secteur extractif au Sénégal

L'approche Genre permet de faire une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes tant d'un point de vue économique que social, culturel et politique. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives. La méthodologie de l'approche genre implique une démarche résolument participative, créant les meilleures conditions pour une participation réelle des femmes. Ainsi, la Norme ITIE exige aux Etats membres de prendre en compte l'équilibre homme-femme dans la composition du GMP. La démarche repose toujours efficacement sur la production d'informations ventilées par sexe. En effet, le Rapport ITIE fait état de la divulgation des données

ventilées par sexe. La prise en compte de la dimension genre dans le secteur extractif est marquée par une évolution notée dans l'accès par les femmes aux postes d'emplois et de responsabilité. En étroite collaboration avec WIM, le CN-ITIE a capitalisé sur ses réalisations.

WIM Sénégal qui est un réseau de femmes travaillant dans le secteur extractif au Sénégal a joué un rôle crucial dans la promotion du leadership féminin et des intérêts socio-économiques et professionnels des femmes dans ce secteur. WIM a pris l'initiative de mettre en place un indice de genre dans le secteur extractif. Le rapport WIN INDEX met en lumière l'inégalité des revenus dans les mines artisanales, en particulier l'inégalité défavorable aux femmes, avec un score de 66/100. Il souligne que les hommes gagnent 1,5 fois plus que les femmes dans ce secteur, en raison de leur accès limité aux fonctions les mieux rémunérées. Les femmes sont souvent cantonnées à des tâches résiduelles et rencontrent des obstacles pour accéder à des postes de responsabilités. Par ailleurs, la faible représentativité des femmes dans les entreprises minières, avec seulement une (01) femme pour deux (02) hommes, ainsi que la tendance à les cantonner à des emplois moins qualifiés, contribuent à perpétuer cette inégalité. Il est souligné que des investissements sociaux décidés par des hommes impactent moins les femmes, et que des actions de sensibilisation sur les opportunités d'emploi et les orientations pédagogiques les plus adaptées sont nécessaires pour inverser cette tendance En conclusion, il est essentiel de continuer à travailler pour améliorer la situation des femmes et promouvoir leur égale représentation dans tous les aspects du secteur extractif.

Contenu local

La question du contenu local a occupé une place prépondérante dans la mise en œuvre de l'ITIE et les données y relatives sont documentées dans les Rapports ITIE. Ainsi, le Comité a fait le plaidoyer pour une mise en œuvre intégrante du contenu local dans le secteur minier, nous pouvons citer :

1°- La création du Comité national de suivi et d'évaluation des ressources du Fonds d'Appui au Développement Local (FADL) au Sénégal. Ce comité a pour mission de :

- ♣ Assurer le suivi et l'évaluation de la mobilisation, de l'allocation et de l'utilisation des ressources du FADL
- ♣ Proposer des mesures correctives et préventives pour améliorer la performance du FADL;
- ♣ Rendre compte au ministre chargé des collectivités territoriales et au ministre chargé des finances des résultats obtenus.

Le comité est composé de :

- Un président nommé par le ministre chargé des collectivités territoriales ;
- Un vice-président nommé par le ministre chargé des finances ;
- ♣ Six membres représentant les ministères concernés par le développement local;
- ♣ Six membres représentant les associations d'élus locaux ;
- Un membre représentant la société civile ;
- Un membre représentant le secteur privé.

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et établit un rapport annuel sur ses activités. Il dispose d'un secrétariat technique assuré par la Direction générale des collectivités territoriales. Il y a aussi le décret n°2023-979, fixant les modalités de la fourniture locale, des biens et services dans le secteur minier. Selon ce décret, les titulaires de titres ou d'autorisations miniers, ainsi que leurs sous-traitants, doivent accorder la préférence aux entreprises nationales pour tout contrat de fourniture de biens ou de services, à condition que ces entreprises offrent des prix, des qualités et des délais équivalents ou meilleurs que ceux des entreprises étrangères. Le décret prévoit également la création d'un comité national de suivi et de contrôle de la fourniture locale, chargé de veiller au respect des dispositions du décret, de proposer des mesures incitatives et correctives, et de publier un rapport annuel sur la fourniture locale dans le secteur minier.

2°- S'en suit le Décret n°2023-990, portant organisation et fonctionnement du Comité national de suivi du Comité local dans le secteur des Hydrocarbures et des mines. Le CNSCL est composé de divers acteurs et présidé par le ministre en charge des mines et des hydrocarbures. Il élabore un schéma directeur du contenu local, approuve les plans de contenu local des opérateurs, et veille à

l'emploi et à la formation du personnel sénégalais. Il dispose d'un secrétariat technique pour l'assister dans ses missions.

3°- Décret n°2023-991, fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds d'Appui au Développement du Contenu local dans les secteurs des hydrocarbures et des mines (FADCL) ¹¹ Le FADCL est alimenté par des contributions obligatoires des titulaires de contrats de recherche ou d'exploitation de ressources minières ou pétrolières, et est géré par un comité de gestion composé de représentants de divers acteurs concernés par le contenu local. Le comité de gestion élabore le programme annuel d'intervention du FADCL, approuve les projets financés par le fonds, et assure le suivi et l'évaluation des actions réalisées ¹².

* Transition énergétique

En 2016, le Sénégal s'est lancé dans le processus de mise à jour de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPND) pour en faire une Contribution Déterminée au niveau National (CDN) qui constitue l'engagement du pays dans le cadre de l'accord de Paris. Cette transition répond principalement à des impératifs de réactualisation des données (sectorielles, macro-économiques, démographiques etc.) utilisées lors de l'élaboration de la CPDN, mais également à la nécessité de prendre en charge des composantes essentielles telles que la Mesure, la Notification et la Vérification (MNV), les besoins en renforcement de capacités et en transfert de technologie, essentiels pour une bonne mise en œuvre de la CDN ainsi que l'intégration des émissions issues de l'industrie pétrolière et gazière dont le début de production était prévu en 2023.

Les objectifs ont été déterminés et fixés pour chacun des secteurs et une agrégation de ces objectifs permet d'apprécier l'impact sur les émissions globales du pays. Ceci se traduit par une réduction relative des émissions de gaz à effet de serre de 5% et 7% respectivement, aux horizons 2025 et 2030, par rapport à la situation de référence (Business as usual) pour l'objectif inconditionnel (CDN).

¹¹ https://itie.sn/reglementation/v

⁻

¹² Contenu local dans le secteur minier – Voici les nouveaux dispositifs législatifs et réglementaires (igfm.sn)



Dans les Rapports ITIE du Sénégal portant sur les années 2020, 2021 et 2022, un chapitre est consacré à la transition énergétique. Pour obtenir les informations sur les plans « Climat » des entreprises, Le Comité a proposé un formulaire sur la plateforme de déclaration

| Projet | Date de démarrage | | Lien Rapport Document Etude/Evaluation d'Impact Environnemental et Social | Politique RSE (mettre les références du document transmis/site internet expliquant la politique) | Procédures d'approvisonnement en biens et services (mettre les références du Document transmis/ Lien internet expliquant les procédures, les critères d'évaluation et les mesures anticorruption) | Plan de passation des marchés ou de Contenu local publié ? (Oui ou Non) | Accessibilté du plan de passation (Lien internet vers le Plan de passation, Avis d'appel d'offres, autres documents publics y relatifs) | A | Plan de transition énergétique (mettre les références du document transmis ou lien internet) | Année cible pour éliminer les émissic de Carbone (Carbone zéro) |
|----------|----------------------|--|--|---|---|--|---|---|--|--|
| Sangomar | | Rufisque Sangomar Offshore, Sangomar Offshore Profond | "Environmental and Social Impact Assessment https://files.woodside/docs/default-source/current-consultation-activities/senegal-activities/sne-field-development-phase-1-environmental-and-social-impact-assessment-summary-french.pdf" | "Notre approche en matiere de droits humains https:// www.woodside.com/ docs/default-source/ about-us-documents/ corporate-governance/ woodside-policies-and-code-of-conduct/human-rights-policy.pdf? sfvrsn=30c9955f_21" | "Anti-bribery corruption policy https:// www.woodside.com/ docs/default-source/ about-us-documents/ corporate-governance/ woodside-policies-and-code-of-conduct/anti-bribery-and- corruption-policy.pdf? sfvrsn=601966b6_18 " | | | | OUR CLIMATE CHANGE STRATEGY https:// www.woodside.com/ sustainability/ climate-change | https:// www.woodside.cor docs/default-source investor-documents major-reports- (static-pdfs)/2021- climate-report/ climate- report-2021.pdf? sfvrsn=7ae837b1_5 |

Signature Convention Centrale solaire : GCO (filiale d'Eramet) a signé un protocole d'accord avec CrossBoundary Energy pour la construction d'une centrale solaire hybride de 13 MW avec stockage d'énergie par batteries de 8 MW.

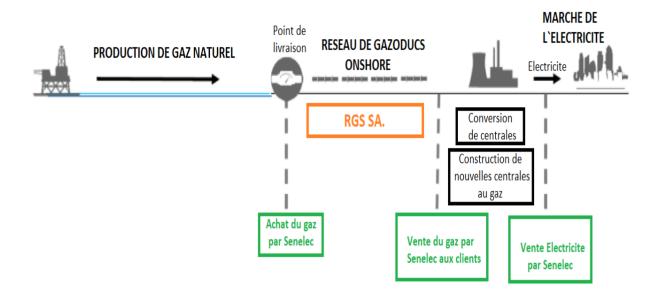


RESEAU GAZIER DU SENEGAL ET STRATEGIE GAS TO POWER

La stratégie « Gas To Power » a été mise en place fin 2018, afin de développer la production d'électricité à partir du gaz naturel. Les objectifs qui sont visés sont :

- L'indépendance énergétique (sécurisation de l'approvisionnement de la SENELEC en combustibles);
- La suppression de la compensation tarifaire versée par l'Etat ;
- La réduction du coût de l'énergie pour les populations et les entreprises du Sénégal;
- L'atteinte de l'accès universel à l'énergie dès 2025 ainsi que l'objectif d'une énergie propre.

C'est dans ce cadre que la société Réseau Gazier du Sénégal SA. (RGS SA.) a été créée le 19 novembre 2019.



Dissémination des rapports ITIE

En termes d'accès à l'information, le CN-ITIE a tenu des activités de dissémination des résultats du Rapport ITIE 2021, au niveau des régions. Thiès 12 & 13 janvier 2023, Kédougou 7, 8 & 9 février 2023, Fatick 21 & 22 février 2023, Matam 7 & 8 mars 2023, Saint-Louis 10 & 11 mars 2023. L'objectif de ces rencontres était de partager et discuter largement sur les résultats, les conclusions et recommandations des Rapports ITIE de l'année fiscale 2021 et du semestre 1/2022.

Dans chaque région le Comité national a organisé avec la collaboration du Gouverneur, un CRD et un fora communautaire avec la collaboration des représentants des OSC.

Ces CRD constituent un cadre d'échanges et de partage d'expériences des acteurs concernés sur les solutions à apporter aux défis liés à l'application des textes réglementaires, à la prise en charge des préoccupations des populations et à la responsabilité sociétale des entreprises.

IV/ Impacts de la mise en œuvre de la Norme ITIE

Les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE, sont perceptibles à plusieurs niveaux : les recommandations issues des rapports ITIE sont traduites en réformes, un meilleur accès à l'information pour maximiser les retombées socio-économiques ; des impacts liés aux aspects environnementaux et une meilleure connaissance des enjeux et défis du secteur par les membres du GMP et les parties prenantes.

Des rapports aux réformes

Le Comité national ITIE s'est engagé dans les discussions stratégiques, articulant la Norme ITIE aux priorités nationales du secteur extractif, tout en participant au processus de préparation de certains textes majeurs relatifs aux réformes du secteur.

La participation du CN-ITIE à la formulation des recommandations et au suivi actif de leur mise en œuvre a permis à l'ITIE d'avoir un impact tangible, avec l'adoption de dispositions de transparence qui renforcent les systèmes de gouvernance.

Le CN-ITIE a fait le pari d'une réflexion coordonnée afin d'être force de propositions auprès des acteurs en charge de la gouvernance du secteur, dans un contexte de développement des projets pétroliers et gaziers.

L'accompagnement dans l'adoption des projets de loi et la mise en place d'un dispositif de suivi des réformes juridiques et fiscales a permis au CN-ITIE d'obtenir de l'Etat du Sénégal :

L'adoption du code de l'Environnement avec la publication à l'article 29 des rapports d'évaluation environnementale ainsi qu'au suivi par le

Comité technique de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale ;

- ➤ Les décrets N° 2023-979, 2023-990, 2023-991 du 04 mai 2023 fixant les modalités de la fourniture local, des biens et services dans le secteur minier, Organisation CNSCL Mines Hydrocarbures FADCL;
- > Arrêté ministériel portant création du Comité national de suivi et d'évaluation des ressources du Fonds d'Appui au Développement Local.

L'accès à l'information pour maximiser les retombées socioéconomiques

Le Sénégal a utilisé la mise en œuvre de l'ITIE pour divulguer l'ensemble des contrats miniers, pétroliers et gaziers, qui recèlent des dispositions contractuelles qui constituent les bases pour la perception des droits socioéconomiques.

Ainsi, dans le cadre des Rapports ITIE, les entreprises sont invitées depuis 2018, à déclarer les informations sur les emplois, la masse salariale et les paiements aux fournisseurs.

Le Rapport 2021 informe que les sociétés du périmètre ITIE, employaient 10 249 personnes en 2021. La majorité des effectifs, soit 95,9%, sont des nationaux. La masse salariale globale déclarée est de 109,7 milliards de FCFA dont 102,65 milliards de FCFA pour les employés du secteur minier et 7,04 milliards de FCFA pour les employés du secteur des hydrocarbures.

Les femmes sont en nombre de 781 et représentent 7,62% de l'effectif global.

La publication de ces données a eu pour conséquence d'une part de sensibiliser les entrepreneurs, les femmes et les jeunes sur les opportunités qui s'offrent à eux, d'autre part d'informer les prises de décision des pouvoirs publics afin de mettre en place les cadres réglementaires adéquats favorisant un développement du tissu industriel local.

Par ailleurs, l'ITIE a mis en une Plateforme de Télédéclaration et le lancement d'un système commun aux Administrations pour la mise à disposition

d'informations actualisées et l'analyse des tendances du secteur en temps opportun.

Enfin, le Comité national ITIE continuera ses efforts pour une consolidation des réformes et l'atteinte des standards les plus élevés en termes de bonne gestion du secteur extractif.

En effet, le CN-ITIE entend s'intéresser aux questions telles que la transition énergétique, la réduction de l'empreinte écologique des entreprises (par la collecte de données relatives aux émissions de CO2 et la sensibilisation pour la restauration des sites d'extraction), la mise à disposition du public des Etudes d'impact environnemental et stratégique (EIES) et Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et l'analyse approfondie des données relatives au contenu local.

Impacts environnementaux des projets

Des impacts environnementaux des projets visant à réduire l'impact carbone, contribuent à la transition du Sénégal vers l'utilisation du gaz.

Impacts en termes de réduction d'émissions de co2.

La mise en place du réseau de gazoducs pour l'acheminement du gaz naturel des gisements de Yakaar/Teranga, GTA et Sangomar vers les centrales électriques et les unités industrielles présente des avantages environnementaux. En effet, l'utilisation du gaz naturel en remplacement du charbon (Cimenteries, et centrale électrique de Sendou) et des hydrocarbures liquides (centrales électriques) permettra une réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) : le gaz naturel produit 45 % moins de CO2 que le charbon et 30% moins de CO2 que l'utilisation du fioul et diesel.

Une étude récente menée sur les émissions de GES dans le cadre du Plan Directeur Pétrole et gaz naturel, a montré que la stratégie *Gas-To-Power* permettra au Sénégal de réaliser les engagements pris dans le secteur de l'Energie avec une réduction des émissions de Gas à Effet de Serre de l'ordre de 14 563 000 de tonnes CO2 en 2030, soit 60 % par rapport au scénario de référence.

Aussi, aucune particule ni oxyde sulfureux n'est associé à la combustion du gaz naturel, ce qui conduit à un environnement moins pollué et réduit donc la menace de pluies acides.

Le réseau de gazoducs et l'utilisation du gaz naturel pourront permettre aux autres secteurs de réduire leurs émissions en CO2 :

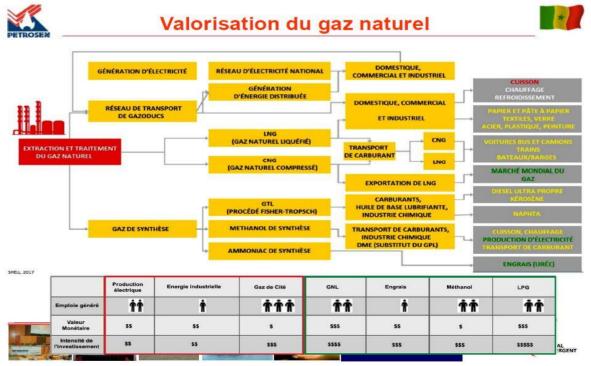
- En soutenant l'industrialisation du pays avec du gaz naturel, carburant moins polluant et coûteux que les carburants liquides ou charbon;
- En limitant la circulation de camions (qui transportaient les carburants liquides pétroliers aux centrales électriques non connectées par pipeline ou les camions qui transportaient le charbon aux niveaux des cimenteries et la centrale de Sendou);

En somme, le réseau de gazoducs va contribuer à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Offrir une option moins coûteuse pour alimenter les centrales électriques et les unités industrielles ; et
- Réduire le risque de rejets de pétrole dans l'environnement.

La contribution à l'Economie

De plus, le Sénégal a entamé un important programme de reconversion des centrales utilisant le Fuel (HFO) en centrales pouvant utiliser du gaz et envisager des utilisations dans la Pétrochimie.



Grandes orientations du schéma directeur pétrole et gaz du Sénégal. Le MPE et le COS-PETROGAZ ont établi un schéma directeur en 2019, pour le développement de certains secteurs à partir des hydrocarbures

| Projet Gaz/Pétrole | Estimation de la demande | Création d'emplois | Retombées sociales | Horizon |
|--------------------------------|---|--|---|--|
| Production d'électricité (GTP) | 200 mmscfd | ~ 500/centrale (construction) ~ 100/centrale (opérations) | Personnels provenant de la localité ; contribution sociale / communautaire | 2025 |
| Réseau de transmission | - | ~ 1000 (construction) | - Faible | 2025 |
| Réseau de distribution | - | ~ 500 (construction) ~ 50 (opérations) | Meilleure productivité ; Développement de l'économie autour des points de distribution | 2025 |
| Exportation de gaz par pipe | +100 mmscfd | ~ 1000 (construction) | Prélèvement de petits volumes de gaz en cours de route à un coût bien inférieur ; Développement des petits clients gaziers le long du tracé du gazoduc. | Expression d'intérêt du pays destinataire |
| Exportation de GNL | ~ 1,500 mmscfd pour 8 à 10mtpa de GNL | ~ 5000 (construction) ~ 800 (opération) | - Faible | 2025/26 |
| Pétrochimie : H2, NH3, engrais | ~ 85 Mscfd pour 3000 t/j | | - | |
| Nouvelle raffinerie | 100,000 b/d | ~ 1000 (raffinerie) ~ 4000 (+installation pétrochimique) | Opportunités de formations et développement de filières universitaires ; Renforcement des transferts de compétences à travers des partenariats stratégiques ; | - |
| Hub importation | - | ~ 230 | - | 2030 |

Meilleure connaissance des enjeux et défis du secteur

Dans le cadre de l'exécution de sa stratégie, Le CN-ITIE est accompagné par plusieurs bailleurs. Des protocoles d'accords ont été signé avec EF, NRGI et USAID/TRACES qui regroupent le consortium NRGI – ONG 3D – Forum Civil. L'objectif de ces partenariats avec le Comité national est de financer les activités de renforcement de capacités de dissémination entre autres.

La tenue de la conférence mondiale de l'ITIE en juin 2023, à Dakar, a permis de renforcer les capacités des parties prenantes nationales et acteurs sur la gouvernance du secteur extractif. L'objectif de cette rencontre était surtout de dresser le bilan des progrès réalisés en matière de publication et d'utilisation de données ouvertes en vue d'éclairer les prises de décisions, et renforcer l'analyse et le débat public sur la gestion redevable des ressources naturelles. Elle a été l'occasion pour les pays de mise en œuvre de partager les expériences de mise en œuvre réussies, les succès et les challenge des pays. Toujours dans le volet renforcement de capacités, le Comité national a tenu une série de formation à l'endroit des greffiers et des entreprises extractives pour assurer une meilleure compréhension de tous les aspects liés à la déclaration sur le RBE. Les entreprises ont désormais une bonne compréhension des enjeux liés à la

déclaration des BE. Des sessions de mise à jour sur la Norme avaient été organisées avec les journalistes, les membres du GMP et d'autres catégories d'acteurs. Ces sessions de formation ont favorablement contribué à une meilleure compréhension des nouvelles thématiques inscrites dans la version 2023 de la Norme ITIE, une meilleure compréhension des enjeux et défis du secteur, un renforcement accru des capacités des acteurs à appréhender ces défis et enjeux afin d'approfondir la réflexion et l'analyse des données pour pouvoir répondre aux questions des citoyens et être cette force de proposition et formuler des recommandations pertinentes.

IV/ Leçons apprises constats et recommandations

Leçons apprises

Chaque projet est une expérience d'apprentissage. Les échecs nous alertent pour ne pas commettre à nouveau les mêmes erreurs. Les réussites nous guident pour naviguer efficacement dans nos projets actuels et futurs. Pour une gestion de projet réussie, il est nécessaire de mettre en place un processus adéquat permettant de saisir les échecs, les victoires et les domaines à améliorer. C'est ce que fait la méthode des enseignements tirés du projet.

Comme toutes les organisations, le Comité national rencontre des difficultés dans le cadre de l'exécution de ses missions. Ces difficultés sont d'ordre interne, financiers et parfois techniques. Toutes ces difficultés peuvent constituer une source de blocage dans l'exécution des activités définies dans le plan de travail 2024, et dans la réalisation des objectifs poursuivis.

L'expérience a montré que la bonne entente, la collaboration, la concertation et le suivi sont toujours gages de succès. C'est ce qui est d'ailleurs à la base des résultats obtenus lors des évaluations subies par le Sénégal dans le cadre de la validation.

Donc, la franche collaboration a toujours orienté les actions du CN-ITIE et lui a valu les performances réalisées dans la gouvernance du secteur extractif, car chaque acteur est considéré comme un partenaire clé. Ainsi, le Comité devra continuer à jouer son rôle de catalyseur afin de mobiliser toutes les parties prenantes pertinentes et d'impulser les réformes dans le secteur.

Principaux Constats

Nous avons noté un ralentissement dans l'exécution des activités du PTAB ralentissement peut être dû à plusieurs facteurs tels que :

- ❖ Le retard d'adoption du plan de travail annuel qui doit se faire au plus tard en janvier ;
- ❖ Le retard dans l'exécution des activités, lié parfois à la non disponibilité des financements pour certaines activités. Car, le Comité national est financé à 90% par l'État du Sénégal ;
- Les lenteurs dans l'adoption ou l'adaptation de textes juridiques régissant le secteur extractif;
- ❖ Prolifération de nouveaux acteurs rendant parfois difficile la compréhension de certaines thématiques, ainsi que les incessantes modifications de la Norme ITIE. Ce qui fait que le CN-ITIE est obligé de faire des mises à jour régulières sur ces thématiques.

Recommandations

- ♣ Définir une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement des activités du PTAB du CNITIE ;
- ♣ Encourager la CRCSE et la commission des finances à publier respectivement le Rapport Annuel d'Avancement et le Rapport financier en même temps que la publication du Rapport IITE portant sur l'exercice 2023 ;
- ♣ Et sur la base de l'examen des progrès conformément à l'exigence 1.5 de la Norme 2023, encourager le CN-ITIE à adopter son plan de travail de travail de l'année suivante au plus tard en décembre ;
- ♣ Faire des mises à jour régulière et rédiger des notes thématiques à publier sur le site pour faciliter le renforcement de capacités des acteurs ;
- ♣ Laisser les pays se familiariser avec la nouvelle Norme en tenant compte des priorités nationales et des réalités internes.
- ♣ Le CN-ITIE devra continuer à faire le plaidoyer pour la publication des rapports sur les dépenses fiscales portant sur l'exercice N-1.

